RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
078-217806405-20261009-2196281-AR
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le : 12/10/2026

DÉCISION N° DEC_2026_298

Objet : Signature d'une convention avec le collège Saint-Exupéry pour l'organisation du bureau de vote n° 4 dans le cadre des élections présidentielles des 18 avril et 2 mai 2027.

LE Maire de Vélizy-Villacoublay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° DEL-26-03-20-05 en date du 20 mars 2026 relative aux délégations du Conseil municipal au Maire,

CONSIDÉRANT la nécessité d'organiser dans les locaux du collège Saint-Exupéry le bureau de vote n° 4 dans le cadre des élections présidentielles des 18 avril et 2 mai 2027,

DÉCIDE

Article 1 : De signer une convention avec le collège Saint-Exupéry pour l'organisation du bureau de vote n° 4 dans le cadre des élections présidentielles des 18 avril et 2 mai 2027.

Article 2 : La mise à disposition est consentie à titre gratuit.

Article 3 : le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution de la présente décision.

À Vélizy-Villacoublay, le 09 octobre 2026

MAIRIE DE VÉLIZY-VILLACOUBLAY (Les Yvelines)

Pascal Thévenot
Maire

Pour toute correspondance :
M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex
Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr
www.velizy-villacoublay.fr